

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

## AMENDEMENT

N ° 1923

présenté par

Mme Wonner, Mme Bagarry, M. Pellois, M. Vignal, Mme Khattabi, Mme Gaillot, Mme Robert,  
M. Cabaré, Mme Pitollat, Mme Grandjean, Mme Brulebois, M. Cesarini, Mme Clapot, Mme Rossi,  
Mme Hérin, Mme Piron, Mme Pouzyreff, M. Daniel et Mme Sylla

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.